

Image not found or type unknown



# Responsabilité pour construction promoteur ou copropriete

Par chat botte, le 27/05/2016 à 16:29

bonjour,un garage construit par un promoteur dans une copropriete ,le fond du garage empiete sur la partie voisine de 25 cm en 2002 aujourd'hui 2016 le voisin porte plainte qui est responsable et qui paiera le promoteur ou la copropriete ou est construis le garage merci A vous lire cordialement

CMM.....